



janvier 2014

MUTUELLE



ATTENTION NOUVEAUTES 2014 !

AUGMENTATION DES TAUX DE COTISATION :

Les mauvais résultats de notre mutuelle santé au cours de 2012 et sur les premiers mois 2013, cumulés avec la généralisation de la portabilité des droits, ont conduit à une hausse des taux de cotisations de la mutuelle et de la prévoyance de 6% pour 2014.

Cette augmentation sera prise en charge en partie par l'employeur et en partie par l'employé comme cela était déjà le cas.

MAIS.....

LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR DEVIENT IMPOSABLE

Les cotisations versées pour votre compte par l'employeur à une « mutuelle d'entreprise » constituent dorénavant un avantage en nature. L'état a souhaité que cette imposition se mette en place dès la déclaration des revenus 2013.

En conséquence, lorsque vous recevrez vos revenus d'imposition, la somme qui apparaîtra ne correspondra pas à celle indiquée sur vos bulletins de paye de décembre 2013.

Le Service paye va vous envoyer prochainement une note d'information à ce sujet.

Contactez notre spécialiste mutuelle (**Denis PELLE**) au: 06 61 94 71 61